

la province. Il ne faut pas crier, il ne faut pas clamer la chose sur les toits. Contentez-vous de le penser dans votre être intime, dans le silence du cabinet ; mais n'allez pas le clamer sur les toits ; car il serait impolitique de dire à ces colons : " Vous êtes un fardeau pour le pays, vous nous coûtez vingt piastres par année ; et nous n'aurions pas à faire pareil déboursé, si vous n'étiez venu vous fixer ici." Je le répète, ce n'est pas la pensée intime du ministre de l'Intérieur, mais il devrait se garder de dire la chose en public.

M. SCOTT : L'honorable député a-t-il parcouru les communications échangées entre le gouvernement du Nord-Ouest et le gouvernement fédéral au cours des années dernières ?

M. FOSTER : Oui, j'ai parcouru cette correspondance et j'ai prêté l'oreille à l'honorable député quand il nous a donné lecture du texte des délibérations du conseil en 1884. Sans doute, il ne professe guère de respect à l'endroit des autorités qu'il nous a citées. Tout cela est bon pour les besoins de la discussion, et au point de vue académique ; ce sont des armes que l'on peut facilement retourner contre un adversaire et qui autorisent à lui dire : je vous ai fermé la bouche et réduit au silence. Mais il est temps de revenir au fond même du débat. Je me suis dépouillé de tout esprit de parti en développant ma thèse, et ce n'est nullement une pensée politique qui m'a inspiré au cours de mes observations. Ce que j'ai à cœur par dessus tout, c'est le plus grand bien de ces provinces, et je tiens à ce que le Parlement leur constitue, pour leur carrière, la meilleure dotation possible. Quant au colon qui se dirige vers ces territoires, il est infiniment plus précieux pour les provinces mêmes que pour le gouvernement fédéral. Il acquitte bien, il est vrai, l'impôt douanier, et si dans le boire et le manger ainsi que dans l'usage du tabac, il se montre tant soit peu large, il acquitte aussi quelques droits d'accise. Mais combien cette contribution est insignifiante, au regard du labeur annuel que ce colon consacre au développement de son patrimoine agricole, dont il décuple la valeur, à titre de citoyen de la province, à titre de membre de la société contribuant au fonctionnement des écoles et des églises, et de tout ce qui tend à faire la véritable grandeur d'un pays ainsi que l'honneur, la réputation, la moralité de la famille. Si cet immigrant verse huit dollars par année au trésor fédéral, il est encore cent fois plus précieux à la province où il a établi son foyer, où il élève sa famille, en donnant des citoyens à l'Etat. Il ne faut donc pas se contenter d'envisager la question au point de vue fiscal ; cependant, même au point de vue pécuniaire, le gouvernement fédéral est assez intéressé à la question pour se faire une règle de s'acquitter fidèlement de son devoir, relativement à l'immigration, quand bien même ces terres domaniales

seraient cédées aux provinces. Ce n'est pas à dire que le gouvernement fédéral doive ralentir ses efforts ou négliger ce service de l'immigration. D'ici à nombre d'années, le gouvernement devra se préoccuper de ce service et s'efforcer d'acheminer vers l'Ouest le flot de l'immigration étrangère.

Il s'écoulera encore bien des années avant que le Gouvernement puisse rayer du budget cet article de dépenses. Vos agents d'immigration ce sont les hommes et les femmes qui sont allés s'établir dans ce pays, pour s'y créer des foyers et qui ont propagé au dehors et répandu au grand jour de la publicité dans leurs pays d'origine la nouvelle du succès qui a couronné leurs efforts dans leur pays d'adoption. D'année en année, cette immense dépense budgétaire ira s'allégeant, s'atténuant de plus en plus ; et dans un avenir assez rapproché, au lieu d'amener à grands frais au pays des immigrants du vieux monde, il nous faudra peut-être, à l'instar des Etats-Unis, réglementer ou endiguer le cours de ce flot d'immigration.

Rien n'autorise le gouvernement fédéral à ralentir ses efforts dans le sens de l'immigration, et j'ai eu beau prêter l'oreille aux arguments formulés par le ministre de l'Intérieur, il n'a nullement réussi à me convaincre que ces gouvernements provinciaux puissent faire preuve d'hostilité à l'endroit de l'immigration. Pourquoi les gouvernements provinciaux chercheraient-ils à détourner l'immigration de ce pays ? Pour développer un pays il faut des colons. Or, comme ces provinces veulent marcher de l'avant dans la voie du progrès, il va de soi qu'elles devront favoriser l'immigration d'une bonne classe de colons. A coup sûr, quand il s'agit d'organiser cette immigration, de faire un triage convenable de ces éléments étrangers, de les installer dans les endroits propres à la colonisation, les citoyens de l'Ouest qui sont nés et ont grandi dans ce milieu, ou y ont vécu nombre d'années, sont plus aptes à cette besogne que leurs concitoyens dispersés aux quatre coins du pays, qui pour la plupart n'ont jamais respiré l'atmosphère de l'Ouest.

Les citoyens de la Nouvelle-Ecosse, nés et élevés dans cette province, qui n'ont jamais vu les prairies de l'Ouest, ne sauraient se former une juste idée de l'Ouest. Pour bien l'apprécier, il faut l'avoir souvent visité ; il faut y avoir vécu, ou bien y être né, et avoir grandi dans ce milieu. Pourquoi le désaccord éclaterait-il entre le gouvernement fédéral et toutes provinces bien organisées, quand il s'agit de la direction à donner à ce courant d'immigration ? Ce conflit est impossible, parce que dans l'Ouest comme dans les provinces de l'Est, les citoyens ont du sens et savent raisonner. Mon honorable ami, le député de Hamilton (M. Barker) nous a clairement prouvé que ce désaccord dans les lois relatives à l'immigration ne saurait se produire. Pas un